

Interpellation de M. Desmet : Terrains synthétiques.

M. Desmet rappelle qu'un récent reportage de France 2 a suscité l'inquiétude de nombreux responsables et utilisateurs de terrains de sport dotés de revêtements synthétiques et voués à la pratique du football, du hockey et du rugby.

Mme Valérie De Bue, Ministre MR des Infrastructures sportives au sein du Gouvernement wallon, a interpellé Maggie De Block sur ce thème.

En vertu du principe de précaution, la ville de Liège a décidé de bloquer la création de nouveaux terrains.

Depuis 1999, les fabricants de pneus sont obligés de financer le recyclage des pneus arrivés en fin de vie. L'utilisation des granulats issus du broiement de ces derniers comme revêtements pour les terrains synthétiques contribue à l'absorption des chocs et facilite la pratique sportive tout au long de l'année.

Ce choix semblait donc judicieux tant pour la pratique des sports que pour la défense de l'environnement, mais de nombreux cas de cancer se sont déclarés parmi les usagers de ces terrains à revêtements synthétiques, plus particulièrement parmi les footballeurs gardiens de but, vu qu'ils sont amenés à plonger directement sur les terrains.

Une étude publiée en 2016 par l'université de Yale (USA) tend à confirmer ces inquiétudes. Par contre, la Commission européenne a voulu se montrer rassurante, selon son habitude.

Les scientifiques attribuent l'effet cancérigène aux traces de zinc, de plomb et de chrome présentes dans la structure des granulats noirs. Ces petites billes noires finissent par se désagréger à l'usage, collent sur le corps, se retrouvent dans les sous-vêtements des sportifs et parfois dans leurs plaies. Fidèles au principe de précaution, plusieurs villes européennes ont interdit l'installation de nouveaux terrains de ce type et l'utilisation des terrains existants. Les fabricants et installateurs de ces revêtements, qui peuvent aussi être utilisés comme tapis d'aires extérieures de jeux, refusent assez logiquement d'en reconnaître le danger.

La commune d'Uccle a choisi d'équiper certains terrains de sport de revêtements synthétiques. Selon M. Desmet, il y a lieu de prendre conscience du risque potentiel et réfléchir aux choix futurs.

Mme l'Echevin Gol-Lescot confirme que depuis quelques années, certains terrains sportifs à surface herbeuse ont été remplacés par des terrains synthétiques afin d'amortir les chocs.

Cependant, la structure des revêtements synthétiques peut être différente selon le terrain : les revêtements synthétiques utilisés pour la pratique du hockey ne comportent pas de granules. Le site de Neerstalle comporte un terrain synthétique et un terrain mixte synthétique-herbe.

Les teneurs en plomb, cadmium, chrome, étain, mercure et zinc présentes dans les granules sont nettement inférieures aux normes fixées par l'Union Européenne.

Ayant pu consulter les cahiers des charges établis pour l'acquisition de ces équipements, Mme l'Echevin Gol-Lescot a constaté que la proportion de métaux dans les granules n'a pas varié depuis l'installation des premiers terrains synthétiques en 2004.

Quoique la communauté scientifique soit loin d'être unanime face au risque cancérigène de ces revêtements, la Région bruxelloise a décrété un moratoire sur la construction de nouveaux terrains synthétiques.

Des études vont être menées à l'échelon fédéral. Celles qui ont été effectuées par les instances européennes sont plutôt rassurantes. Certes, les billes présentes dans les revêtements sont élaborées à partir de résidus de pneus, mais ceux-ci font l'objet d'un nettoyage tellement intensif que les teneurs en métaux sont acceptables.

En réalité, les seuils fixés pour ce type d'équipement sont juste légèrement supérieurs à ceux prévus pour les jouets d'enfants.

Quoi qu'il en soit, le Collège suivra ce dossier avec attention.